

Plainte pour harcèlement moral après un suicide à Paris-VI



LE 27 MARS 2013, Olivier Tequi, technicien à l'université Paris-VI Pierre-et-Marie-Curie (UPMC), se donnait la mort en se jetant par la fenêtre de son appartement. La veille et le matin même, il avait téléphoné à une ancienne collègue. Celle-ci avait ressenti " *un très grave état d'anxiété* " lié à sa crainte d'être renvoyé. " *Il voulait en finir plutôt que retourner au travail* ", selon le témoignage de sa sœur, Anne Tequi. Sur les lieux au moment du drame, celle-ci n'a pu empêcher l'acte de son frère.

Le 11 juillet 2014, au côté du syndicat Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture (FERC) Sup-CGT, Anne Tequi et ses parents ont porté plainte contre X pour harcèlement moral. Une enquête a depuis lors été ouverte par la police judiciaire, qui a procédé à des auditions.

" Sarcasmes, reproches "

Le lien entre son suicide et les conditions de travail d'Olivier Tequi ainsi que la pression qu'il subissait avaient été établis par des rapports, lettres des syndicats à la direction de l'université, et alertes – la première, dès 2010 – de ses collègues, de la médecine du travail et du CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) de l'université, où siègent les syndicats. Le rapport d'expertise du cabinet Emergences, mandaté après le drame, évoque une " *organisation maltraitante et pathogène* " dans ce service.

" *Depuis plus de cinq ans, mon frère se plaignait du comportement de ses supérieurs hiérarchiques* ", confirme au Monde Anne Tequi qui a joint à sa plainte plusieurs témoignages relatant " *les comportements méprisants (...), les sarcasmes, reproches, propos désobligeants (...), contrôles de ses horaires (...), déplacements de bureaux* ". Olivier Tequi occupait une pièce de stockage. Sa famille a aussi lancé, devant le tribunal administratif, une procédure en réparation de préjudice contre l'université.

" La direction de l'université a été défaillante car elle a bien mené quelques actions, comme le "coaching" du chef de service par un cabinet extérieur ou des ateliers de parole, mais elles ont été décevantes ", dit Michel Carpentier, délégué FSU au CHSCT. Jointe par Le Monde, la direction de l'UPMC indique que " les cas signalés à la présidence sont pris en compte selon une procédure bien établie à laquelle chaque agent de l'université peut avoir recours ", sans répondre aux interrogations sur ce cas précis.

" Des agents en larmes, nous en recevons toutes les semaines, des cas parfois très lourds, auxquels il est difficile de trouver des solutions adaptées ", souligne Stéphane Rohrbach, secrétaire général du FERC Sup-CGT d'UPMC.

I. R-L.

© Le Monde

◀ **article précédent**

Rassemblement à Paris en hommage...

article suivant ▶

Les zones obscures d'Harold Pinter...